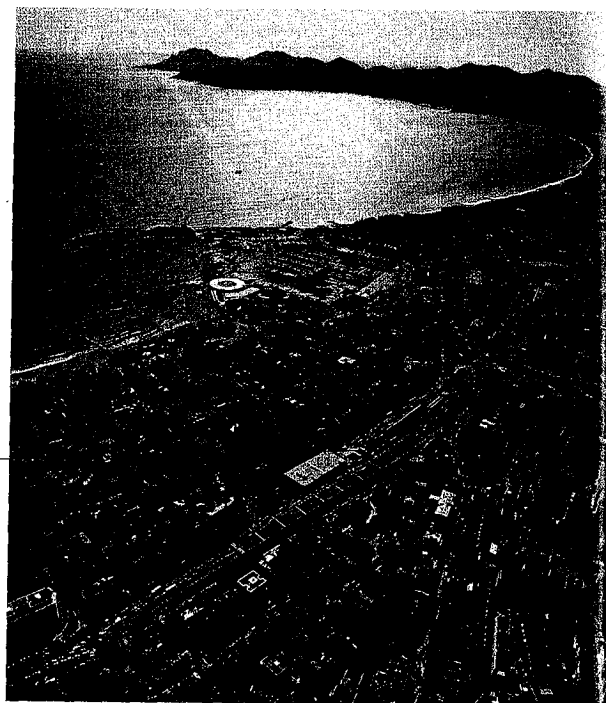


Pour accroître l'offre en logements locatifs sur la commune, la municipalité poursuit sa politique volontaire dans les domaines qui relèvent de sa compétence : le logement social et la lutte contre la vacance immobilière. Aujourd'hui la Ville lance une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) "Plan de cohésion sociale". Un double engagement en faveur des Cannois : aider ceux qui cherchent à trouver des logements adaptés à leurs besoins et à leurs moyens, mais également aider les propriétaires dans leur démarche de réhabilitation afin qu'ils remettent sur le marché leurs appartements inoccupés. Un modèle gagnant pour le bien de tous.

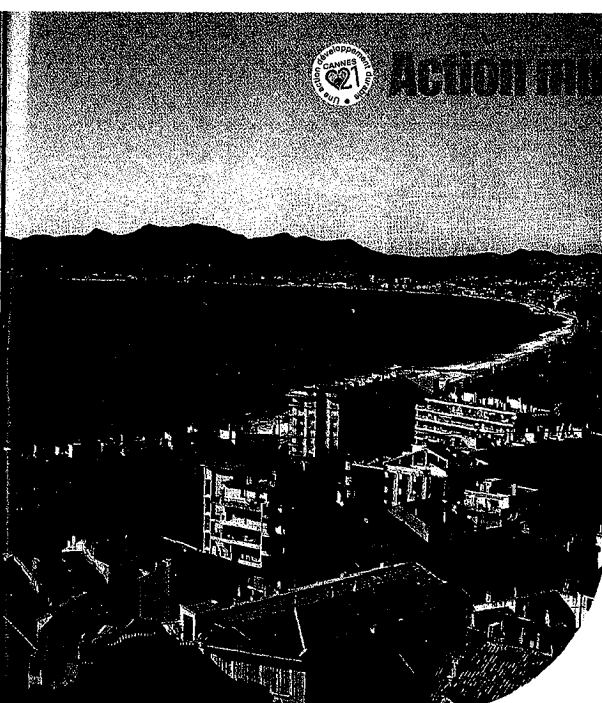
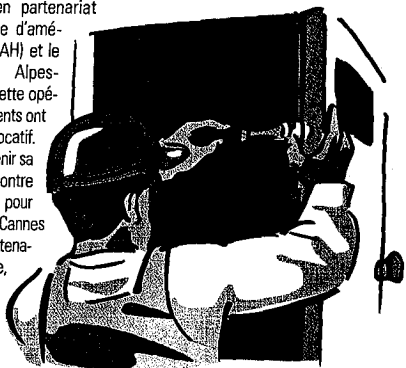


Lutte contre la vacance immobilière et l'habitat indigne : la ville lance

Comme beaucoup de villes du littoral, Cannes connaît une forte tension sur le marché du logement, laquelle se traduit d'une part par la raréfaction de l'offre locative et par l'inflation des prix, tant à l'acquisition qu'à la location, d'autre part. Dès 2004, pour faire face à la situation de pénurie d'offre en logements locatifs, le député-maire Bernard Brochand signait un protocole pour la mise œuvre d'une opération de lutte contre la vacance immobilière en partenariat avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et le Conseil général des Alpes-Maritimes. À l'issue de cette opération, trente-deux logements ont été remis sur le marché locatif. Aujourd'hui, afin de maintenir sa politique visant à lutter contre la pénurie de logements pour les Cannois, la Ville de Cannes souhaite poursuivre ce partenariat et lance, dans ce cadre, l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) "Plan de cohésion sociale".

Halte à l'habitat indigne

Pour l'année 2007, la Ville de Cannes a recensé 3 379 logements inoccupés et vingt-neuf logements dits "indignes". Voilà pourquoi, en plus de la lutte contre la vacance, cette nouvelle opération a également pour objectif de lutter contre cette catégorie d'habitation. La notion d'"habitat indigne" recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent



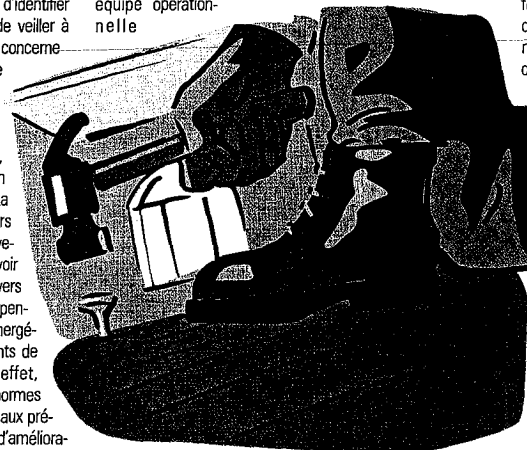
Immobilier et l'habitat : une nouvelle opération

atteinte à la dignité humaine. Il s'agit de logements, immeubles et locaux insalubres : immeubles menaçant de tomber en ruine, hôtels meublés à risques, habitats précaires et dont la suppression et la réhabilitation relèvent des pouvoirs de police administrative exercés par les maires et les préfets. L'objectif sera donc d'identifier les logements concernés et de veiller à leur remise en état. En ce qui concerne la lutte contre la vacance immobilière, ce nouveau dispositif a pour but de remettre des biens immobiliers inoccupés sur le marché locatif, notamment par une incitation auprès des propriétaires. La municipalité étant par ailleurs très engagée au niveau du développement durable et du pouvoir d'achat, elle souhaite, à travers cette opération, réduire les dépenses des ménages en matière énergétique. L'ensemble des logements de cette opération devra, en effet, répondre après travaux, aux normes fixées par la réglementation et aux préconisations de la Commission d'améliora-

tion de l'habitat, principalement concernant le niveau D de performance énergétique (entre 150 et 230 kWh/m²/an).

Aides sur mesure pour les propriétaires

Afin de suivre ce projet, une équipe opérationnelle



Action municipale / Logement

L'objectif de cette opération est de remettre soixante logements sur le marché locatif et de réhabiliter vingt et un logements indignes.

mixte va être mise en place, composée – pour l'aspect admin coordination et l'animation – de municipal, et, pour l'aspect te l'expertise et la prospective de t prestataires extérieurs (privés, in nels ou associatifs). En tant qu d'ouvrage, la Ville de Cannes as financement de l'équipe opéra externe qui, en lien avec le resj de l'opération, sera tenue d'as conseil et l'assistance indivi auprès des propriétaires.

Financièrement, la Ville de Cannes les propriétaires bailleurs au m

« Remettre les biens immobiliers sur le marché locatif »

subventions à la réha allant de 30 à 100 % vaux, de primes de s vacance entre 1 500 3 000 euros, ou d'éco de 250 euros à 500. Des prêts à taux i pourront même être sés à l'approbation du

municipal en complément de ce di Les propriétaires désireux de re leurs biens sur le marché locatif p également bénéficier d'aides inc comme le crédit d'impôt sur les d'économie d'énergie et l'éco-prêt zéro pour les travaux améliorant l'i thermique ou la rénovation énergé En contrepartie de ces aides, les p taires bailleurs s'engageront à cc des loyers correspondant à un l pré établi et ainsi défini : le "très (7,48 euros/m²/mois), le "social" euros/m²/mois), "l'intermédiaire" euros/m²/mois) et le "Ville de C (12,45 euros/m²/mois). Pour les trois premières catég en raison du niveau de partic financière des partenaires, les lo devront être consenties pour une minimale de neuf ans. Pour la ca de loyer dite "Ville de Cannes", le du bail ne pourra être infér six ans.

Cette démarche associant l'Agence nationale de l' (ANAH), le Conseil génér Alpes-Maritimes et la V Cannes se formalisera p convention partenariale s durée maximale de cinq ans. prévoit un budget total de 4 euros pour cette opération, do jectif est de remettre soixant ments vacants sur le marché l de réhabiliter vingt-et-un loge indignes. Une nouvelle étape développement économique meilleure cohésion sociale. ■